



Communiqué nouvel adressage



Mesdames, Messieurs

Comme vous le savez, la loi nous oblige à recenser, dénommer tous les chemins publics et privés de la commune et à numéroter toutes les propriétés construites.

Grâce à votre compréhension et engagement à nos côtés, ces actions se sont bien déroulées. **L'intérêt majeur** est de permettre d'une part aux **services d'urgences et de secours d'intervenir le plus rapidement possible 7j/7j et 24h/24h** et d'autre part, aux **entreprises de livraison et de transports d'arriver jusqu'à vous**.

À ce jour la presque totalité d'entre vous dispose maintenant de sa plaque de voirie et l'a apposée à son entrée.

Quelques retardataires par défaut de plaques de rue ne l'ont pas encore fait. Pour rappel et pour éviter les retours de courrier, la Poste nous informe à nouveau qu'ils retournent systématiquement tout courrier n'ayant pas fait l'objet du changement d'adresse auprès des organismes publics (CPAM, CAF, Impôts, électricité, gaz, caisse de retraite) et privés (banques, abonnements, assurances...).

Pour ce faire, et éviter tout retour de courrier **un certificat de numérotage** comme **justificatif de changement d'adresse est à votre disposition sur demande en mairie**. En cas de manque, vous pouvez en faire la **demande** à l'adresse suivante manouvelleadresse@mairie-lerouret.fr en précisant **votre ancienne et votre nouvelle adresse** (si connue) ou auprès de la commune... en vous adressant directement à l'accueil, ainsi que votre numéro de parcelle.

Ensuite, les démarches sont **gratuites** et se déroulent comme suit :

1. **Organismes publics** : Effectuer la **démarche en une seule fois** sur www.service-public.fr
2. **Organismes privés** : Contacter **chaque organisme** pour effectuer le **changement d'adresse**
3. **Certificat d'immatriculation** : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> (un autocollant mentionnant votre nouvelle adresse vous **sera envoyé** afin d'être apposé sur **votre carte grise**).
4. **Papiers d'identité** : Ils **restent valides**, aucun changement n'est nécessaire.

Si vous rencontrez des difficultés à effectuer vos changements d'adresse, France Services, service public d'accompagnement aux démarches administratives, tient **une permanence en mairie tous les mercredis matin de 9h00 à 12h30**. Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le 06.51.21.35.34 ou le 06.38.25.32.56.

Si vous n'avez pas encore reçu votre plaque de numéro de voirie, vous pouvez en faire la demande à manouvelleadresse@mairie-lerouret.fr ou vous renseigner auprès de l'accueil de la mairie.

Restant à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner dans ce processus de mise à jour de votre adresse, nous vous prions de croire à notre plus profond dévouement.